

2011_A109

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Carnat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Michel BOULAN
Jean Marc PERRIN
Jacques GARCON

Objet: Rapport annuel 2010 sur les prix et la qualité du service
d'élimination des déchets
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le rapport annuel est un document obligatoire dont le contenu, défini par décret d'application, assure la transparence des actions engagées en matière de gestion des déchets. Il est présenté chaque année à l'assemblée délibérante et contient des indicateurs techniques et financiers sur la gestion du service.

Exposé des motifs :

Les établissements publics de coopération intercommunale qui assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés élaborent un rapport relatif à cette activité.

Ce document appelé « rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets » est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies de chacune des communes membres du groupement

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 *relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* définit le contenu du rapport

en précisant les indicateurs techniques et les indicateurs financiers devant obligatoirement y figurer.

Conformément aux dispositions notamment de l'article L2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport à son assemblée délibérante.

Le rapport d'activité 2010, joint en annexe, rentre dans le cadre de ces dispositions.

Ce rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Communauté en matière de déchets ménagers et notamment celles qui concernent :

- le territoire communautaire, les communes membres, la population communautaire et son évolution de 1999 à 2010, les compétences communautaires, l'organisation des services et les agents,
- les actions en termes de prévention des déchets, et en particulier à l'élaboration du programme local de prévention des déchets.
- les services, les équipements et les indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels de la collecte sélective, des déchèteries et du traitement en CSDU des déchets résiduels,
- les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets.

L'avis préalable de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) qui s'est déroulée le 25 mai 2011 a été requis.

Ce rapport annuel est accompagné d'un document de synthèse regroupant les points clés de l'année et valorisant les actions relatives à la gestion des déchets.

Les principales informations du rapport 2010 sont reprises ci-dessous :

Les indicateurs techniques et financiers de l'activité sont exprimés dans le document par rapport à la population réactualisée de 2010 (référence population DGF). Outre l'accroissement de la population communautaire de 66 % due à l'extension du périmètre depuis la création de la communauté en 1994, **la population DGF a augmenté globalement de 0,75 % de 2009 à 2010.** Des évolutions sont observées sur les communes de Saint Antonin (+ 10 %), Saint Paul lez Durance (+ 5,8 %), Simiane-Collongue (+ 3,7 %).

1 - Les données quantitatives

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- Le tonnage des **Déchets Ménagers : 133 217 tonnes, soit 361 kg/hab/an**. Il diminue de 0,4 % par rapport à l'année précédente.
- Le tonnage issu de la **Collecte Sélective et séparative : 18 373 tonnes, soit 49 kg/hab/an**. Il est en progression par rapport à 2009 et se répartit en 18 105 tonnes de collecte sélective et 268 tonnes de collecte séparative (collecte des cartons).
- Le tonnage de déchets collectés en **déchèteries : 105 020 tonnes, soit 284 kg/hab/an**. Il augmente de 9 % par rapport à l'année précédente.

	Tonnages 2010	Kg/hab/an
Déchets Ménagers	133 217	361
Collecte Sélective	18 373	49
Déchèterie	105 020	284
Total	256 610	694

⇒ Au total, une augmentation de 3,6 % du tonnage des Déchets Ménagers Assimilés par rapport à 2009, et une proportion de déchets entrant dans les filières de valorisation de 40 % du total des déchets collectés (rappel en 2009 : 37 % et en 2008 : 34 %).

2 - Les moyens et modes de gestion

Concernant les moyens matériels :

- déchèteries : mise en service de la déchèterie de La Roque d'Anthéron avec 8 quais sécurisés ;
- travaux d'équipement de vidéo surveillance sur les déchèteries de Venelles, Pertuis et Peyrolles-en-Provence ;
- centres de transfert : travaux d'aménagement engagés sur le quai de Vitrolles afin de réceptionner les déchets de la collecte sélective ;
- traitement des déchets ultimes sur 5 sites d'enfouissement ;
- acquisition de nouveaux véhicules de collecte maintenant ainsi l'âge moyen du parc global ;

- acquisition de bacs et sacs de pré-collecte dans le cadre développement du tri sur la commune de Vitrolles et sur les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagane à Aix en Provence ;
- acquisition et mise en place de 12 dispositifs ½ enterrés, 37 dispositifs enterrés et de 11 systèmes escamotables pour les déchets ménagers résiduels et recyclables ;
- acquisition de 2 115 composteurs dans le cadre du déploiement de programme de distribution des composteurs individuels.

Concernant les moyens humains :

Effectif en baisse de 1,5 % (322 agents globalement), pas de remplacement de départ au sein des Directions Déchets.

Concernant les modes de gestion des prestations :

- Pour la collecte traditionnelle : 16 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective au Porte à Porte : sur les 26 communes desservies, 12 communes sont en régie et les autres en prestation.
- Pour la collecte sélective en Apport Volontaire : l'exploitation est réalisée en prestation déléguée.
- Pour la gestion des déchèteries : l'exploitation des installations est externalisée auprès de prestataires extérieurs excepté le site de Puylobier .
- Pour les centres de transfert : l'exploitation est effectuée par des opérateurs privés sauf pour les sites d'Aix en Provence et Rousset.

3 - Les données financières

Le coût global du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est de **116,6 €/hab/an**, il est en progression de 3 % par rapport à 2009.

La décomposition par service des 116,6 € est la suivante :

- 60,5 €/hab/an pour la Collecte Traditionnelle
- 17,4 €/hab/an pour la Collecte Sélective dont 3,6 €/hab pour le tri des déchets
- 18,5 €/hab/an pour le Traitement
- 20,2 €/hab/an pour le Transport et les Déchèteries.

Le financement de ce service provient à 84 % de la TEOM, à 8,5 % des compléments issus des transferts de charges imputées aux communes lors du transfert de la compétence déchets ménagers en 2003 au titre de la CLET et 7,5 % issus des produits de valorisation.

4 - Bilan de l'année 2010

⇒ **Concernant la prévention des déchets, la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets.** Dans ce cadre, un accord cadre de partenariat pluriannuel a été signé avec l'ADEME et l'Etat ainsi qu'une convention de financement annuelle pour la période 2010-2011 entre l'ADEME, le Préfet de Région PACA et la CPA.

Parmi les actions déjà existantes la poursuite du programme de mise en place de composteurs individuels en 2010 a permis de distribuer 2 115 composteurs individuels.

Au total, depuis le lancement du programme, ce sont 9 133 composteurs qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire. Ce qui est conforme au dimensionnement initial de ce programme, et qui correspond à l'équipement de 12,5 % du nombre des foyers en habitats pavillonnaires du territoire.

⇒ Dans le domaine de la collecte, l'année 2010 a permis de **poursuivre le développement de la collecte sélective** avec la réussite de la mise en place du tri au porte à porte sur la commune de **Vitrolles**, et en apport volontaire sur les quartiers de **Jas de Bouffan et d'Encagnane** sur Aix en Provence.

La mise en place du tri sur Vitrolles a permis également de redéfinir le contenu des prestations afin d'harmoniser le mode de collecte et la fréquence en fonction du type d'habitat et d'améliorer la desserte du tri tout en conservant les moyens employés par le prestataire.

⇒ Dans le domaine du programme **d'acquisition de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, ont été mis en place 12 dispositifs enterrés sur 3 communes, 37 dispositifs semi-enterrés sur 5 communes et 11 systèmes escamotables sur 3 communes.

Au total, depuis le début du lancement du programme, ce sont 252 colonnes enterrées, semi-enterrées et escamotables qui ont été installées sur 19 communes.

⇒ **La communication de proximité** a été marquée notamment par le lancement **d'une première campagne institutionnelle** sur le geste du tri « améliorer le geste du tri » sur l'ensemble du territoire en utilisant des supports radio, des insertions dans les journaux et des affichages sur panneaux publicitaires. L'évaluation de la campagne est prévue en 2011.

La communication reste une composante indispensable à la performance de valorisation des déchets : animation pédagogique sur le compostage et accompagnement lors du développement du tri sur Vitrolles et les quartiers d'Aix en Provence.

⇒ En 2010, une nouvelle **déchèterie a été construite à La Roque d'Anthéron** en remplacement de l'ancienne offrant ainsi un meilleur service aux usagers.

Concernant le service rendu en déchèterie, l'enquête de satisfaction réalisée sur les déchèteries de Lambesc, Eguilles, Meyreuil, Pertuis, Saint-Cannat et Vitrolles fait ressortir un taux de satisfaction de 80 % déclaré par les usagers présents sur site.

⇒ **La filière de tri des encombrants** a permis de détourner 2 600 tonnes vers les filières de valorisation.

⇒ **Poursuite de la filière D3E** mise en place sur l'ensemble des déchèteries a permis de collectés 823 tonnes de Déchets Electriques et Electroniques en 2010.

⇒ **Les travaux d'aménagements** ont été engagés sur le **centre de transfert de Vitrolles** afin de permettre de réceptionner les produits issus de la collecte sélective. La fin des travaux est prévue en 2011.

⇒ Le **CSDU de l'Arbois** reste une composante essentielle de la compétence déchet. L'année 2010 a vu la mise en service de l'unité de valorisation des biogaz. Cette installation assure le traitement de 2 000 Nm³/h de biogaz et permet la production de 30 GWh/an d'énergie électrique. La vente d'énergie représente une recette annuelle d'environ 1 million d'euros.

Rappelons que Le CSDU de l'Arbois a renouvelé sa certification ISO 14 001 en 2009 ce qui atteste de la démarche environnementale de la CPA.

⇒ Concernant la requalification des décharges, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2014. en 2010, la CPA a travaillé à la rédaction d'une convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » qui interviendra sur les 12 décharges restant à requalifier.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-5 ;

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU l'avis de la CCSPL du 25 mai 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **EMETTRE un avis favorable sur le rapport annuel de l'année 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	122
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	122
Majorité absolue	62
Pour	122
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

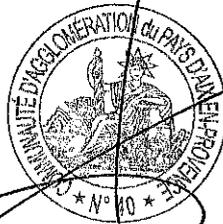
Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL 2011